

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côteau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROUPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M.

Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE, Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Marcel PIGNAL-JACQUARD (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD)

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179)

THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178)

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC002177

**COMMANDE PUBLIQUE / SERVICE DES USAGES NUMERIQUES - AOO-2020-26(SSl) - LOCATION DU
PARC DE SYSTEMES D'IMPRESSION ET SERVICES ASSOCIES - Avenant n°2**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la Commande Publique (CCP),

VU les dispositions de l'article L. 2124-2 du Code de la commande publique relatif à la procédure d'appel d'offres,

VU les dispositions des articles R. 2194-2 du Code de la commande publique permettant de modifier le marché initial pour couvrir des besoins supplémentaires justifiés par des raisons économiques dans les conditions dudit article.

CONSIDERANT le marché n°AOO-2020-26(SSl) notifié le 10.12.2020 à la société C'PRO et signé selon la délibération n°CC001003 du 27.10.2020,

CONSIDERANT la durée du marché de 4 ans, du 10.12.2020 au 09.12.2024,

CONSIDERANT la modification en cours d'exécution n°1 valant changement de dénomination de la société C'PRO au profit de la société KOESIO depuis le 20.09.2021,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une évolution du catalogue matériel pour permettre une évolutivité du matériel existant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer la modification en cours d'exécution n°2 du marché et tous les documents afférents nécessaires à l'exécution du marché.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **02 MAI 2023**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **02 MAI 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côteau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VANNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROUPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178), M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE, Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Marcel PIGNAL-JACQUARD (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD)

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179)

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC002178

MODIFICATION N°1 DE DROIT COMMUN DU PLUi DU BAS-CHABLAIS - Evolution suite au recours gracieux de l'Etat

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-36 et suivants,
VU la délibération n° CC002038 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 20 décembre 2022, approuvant la modification n°1 de droit commun du PLUi du Bas-Chablais,
VU le recours gracieux de la Préfecture de Haute-Savoie, en date du 15 mars 2023, à l'encontre du dossier de modification n°1 de droit commun du PLUi du Bas-Chablais.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte certains points du recours gracieux :

- 1) Complément apporté dans la zone Aht pour le Château de Buffavent, afin d'exiger que les nouvelles places de stationnement à créer, soient en revêtement perméable ;
- 2) Rétablissement de la coupure verte à Veigy-Foncenex, car cela n'impactera aucunement l'activité agricole, qui est la seule autorisée sur le tènement, dont le zonage ne permet quoiqu'il en soit aucune édification de construction ;
- 3) Justification apportée dans le rapport de présentation pour la réduction de l'ER n°406 sur la commune de Sciez, dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'une entreprise, située Chemin de l'Aulieu ;

CONSIDERANT que les autres points ne peuvent faire l'objet d'une suite favorable, et ce, en raison des arguments invoqués dans la pièce ci annexée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les points d'évolution résultant du recours gracieux de la Préfecture de Haute-Savoie, et portant sur :

- 1) Complément apporté dans la zone Aht pour le Château de Buffavent, afin d'exiger que les nouvelles places de stationnement à créer, soient en revêtement perméable ;
- 2) Rétablissement de la coupure verte à Veigy-Foncenex, car cela n'impactera aucunement l'activité agricole, qui est la seule autorisée sur le tènement, dont le zonage ne permet quoiqu'il en soit aucune édification de construction ;
- 3) Justification apportée dans le rapport de présentation pour la réduction de l'ER n°406 sur la commune de Sciez, dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'une entreprise, située Chemin de l'Aulieu ;

PRECISE que le dossier de modification n°1 de droit commun du PLUi du Bas-Chablais, sera mis à jour en conséquence,

PRECISE que les mesures de publicité et d'opposabilité seront effectuées en conséquence.

____ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **02 MAI 2023**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **02 MAI 2023**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côteau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINNE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD),
M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENES : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINNE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179), M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,
Mme Emily GROUPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178),
M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas
BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne
pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie
PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC002179

MARGENCEL - Rue de la Résidence - Mise en place d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

VU le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L. 332-11-3,
VU l'arrêté préfectoral N°PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Bas-Chablais,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération est compétente en matière de PLU/PLUi, et qu'elle est donc compétente pour conclure un Projet Urbain Partenarial (PUP),
CONSIDERANT que le projet de restaurant Green to Green nécessite le réaménagement de la rue de la Résidence à Margencel, impliquant la réalisation d'équipements publics,
CONSIDERANT le projet de convention du projet urbain partenarial (PUP), tel qu'il est annexé à la présente délibération, à passer avec la SCI G2G Margencel, et relative à la prise en charge financière des équipements publics rendus nécessaires par le projet de création du restaurant Green to Green, situé rue de la Résidence à Margencel,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer la convention de projet urbain partenarial (PUP), annexée à la présente délibération, avec la SCI G2G Margencel, en présence la commune de Margencel, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,
AUTORISE M. le Président à reverser la participation de la SCI G2G Margencel à la commune de Margencel, selon les modalités prévues dans la convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Stuel', with a horizontal line underneath.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **02 MAI 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **02 MAI 2023**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côteau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179), M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPY, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178),

M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC002180

DOUVAINE - Approbation du périmètre délimité des abords des monuments historiques

VU le Code de l'urbanisme,

VU l'inscription au titre des monuments historiques du Manoir Chappuis, en date du 26 juin 1995,

VU l'inscription au titre des monuments historiques de l'ensemble urbain Hausermann-Costy en date du 20 janvier 2017,

VU la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de modifier les périmètres de protection actuels autour des monuments historiques, fixé à 500 mètres,

VU la possibilité de mettre en place un périmètre délimité des abords (PDA) conformément à la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L. 621-30 et L.621-31 du Code du Patrimoine,

VU la délibération n° DEL20211011_13 du Conseil Municipal de Douvaine en date du 11 octobre 2021 émettant un avis favorable sur la proposition d'un périmètre délimité des abords (PDA),

VU la délibération n° CC001803 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 31 mai 2022, donnant un avis favorable à la proposition de périmètre délimité des abords des monuments historiques sur Douvaine,

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 juin 2022 au 11 août 2022,

VU l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur.

CONSIDERANT qu'il convient désormais, en tant qu'autorité compétente en matière de PLU/PLUi, de donner un accord définitif au périmètre délimité des abords des monuments historiques.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DONNE son accord pour la création du périmètre délimité des abords des monuments historiques sur la commune de Douvaine,

PRECISE que ce nouveau périmètre remplace les périmètres de protection des monuments historiques actuellement en vigueur.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, written in a cursive style.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 02 MAI 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 02 MAI 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côteau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINNE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENES : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINNE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179), M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROUPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178), M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

THONON agglomération

N° CC002181

CONVENTION POUR PORTAGE FONCIER AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOIE (EPF 74) - Parcelle N 2154 située Vers la Tour (Bons-en-Chablais)

VU l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme,
VU les Statuts de l'Etablissement public foncier de Haute-Savoie,
VU le Plan pluriannuel d'intervention de l'Etablissement public foncier de Haute-Savoie (2019/2023),
VU le Règlement intérieur de l'Etablissement public foncier de Haute-Savoie,
VU les modalités d'intervention, de portage et de restitution définies dans la convention pour le portage foncier entre la Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération » et l'Etablissement public foncier de Haute-Savoie.

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir la parcelle susvisée pour la réalisation du projet de pôle d'échange multimodal sur la commune de Bons-en-Chablais,
CONSIDERANT le montant de l'acquisition amiable, fixé à 48 925€HT (quarante-huit mille neuf cent vingt-cinq euros) euros.

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement public foncier de Haute-Savoie (EPF 74) a, dans sa séance du 12-2016, donné son accord pour procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet de création d'un pôle d'échange multimodal sur le site de la gare de Bons-en-Chablais, projet déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BAFU/2018-0083 du 18 décembre 2018.

Thonon Agglomération a en conséquence sollicité l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir le bien ci-après désigné, qui lui est nécessaire pour la réalisation dudit projet, afin de réaliser un aménagement cohérent et réfléchi de la zone, dans la continuité de la politique urbaine et de mobilité engagée par l'agglomération sur le territoire.

Il s'agit d'une acquisition amiable d'un terrain, libre d'occupation, situé dans le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique.

Ce projet entre dans le cadre du Programme pluriannuel d'intervention de l'EPF 2019-2023, thématique « **Equipements publics** », et doit faire l'objet d'un portage sur **5 ans, remboursement par annuités**.

Le bien concerné, propriété communale, est le suivant :

| Situation | Section | N° cadastral | Surface | Bâti / non bâti |
|--------------|---------|--------------|----------|-----------------|
| Vers la Tour | N | 2154 | 04a 75ca | Non bâti |

Dans sa séance du 27 janvier 2023, le Conseil d'Administration de l'EPF 74 a donné son accord pour procéder à cette acquisition, réalisée sur la base d'une évaluation fixée par France Domaine, pour la somme de **48 925 euros HT**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien,
AUTORISE M. le Président à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

_____ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Weil', with a horizontal line underneath.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **02 MAI 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **02 MAI 2023**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côteau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD),
M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN

MARGENCEL : M. Patrick BONDZAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179), M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,
Mme Emily GROUPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178),
M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas
BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDZAZ

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne
pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie
PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC002182

DEMANDE DE GRATUITE TRANSPORTS POUR LES EVENEMENTS 2023

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC001548 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2021 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation du service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,

VU le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération signé en date du 27 décembre 2021,

VU la délibération n° CC001649 du Conseil Communautaire du 25 janvier 2022 approuvant la cession du contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération à la société dédiée « RDB Thonon »,

VU le passage au bureau communautaire en date du 20 septembre 2022 pour la mise en place du process pour la gratuité des transports en commun.

CONSIDERANT que la gestion du funiculaire de rives est intégrée au sein du contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,

CONSIDERANT l'intérêt touristique du festival « Les Eclectik's » qui aura lieu le Jeudi 20,29 juillet, 3,10,17 Aout, pour lequel la commune de Sciez souhaite la gratuité des navettes par bus,

CONSIDERANT l'intérêt touristique du festival de « Montjoux Festival » qui aura lieu les 13,14,15 juillet et pour lesquelles la commune de Thonon souhaite la gratuité des navettes par bus.

CONSIDERANT l'intérêt touristique des manifestations qui se déroulent à Thonon-les-Bains et pour lesquelles l'Office de Tourisme sollicite la gratuité du fonctionnement du funiculaire en raison de son rôle central en tant que liaison de transport collectif entre le port et l'espace piéton de Thonon-les-Bains :

- *La fête de la musique 21 juin*
- *La fête du Nautisme – Samedi 3 et dimanche 4 juin – Port de Rives*
- *Montjoux Festival 13, 14 et 15 juillet*
- *Fondus du Macadam 2 au 5 août*
- *Feu d'artifice 16 août*
- *Foire de Crête 1er septembre*
- *Journées européennes du patrimoine 17 et 18 septembre*

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 25 avril 2023

CONSIDERANT que la gratuité concernant la fête de la musique ne saurait être journalière, mais mise en œuvre sur les créneaux horaires de 17h à 23h.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la gratuité des transports en commun (funiculaire ou navette) durant les journées suivantes :

- *La fête de la musique 21 juin (de 17h à 23h)*
- *La fête du Nautisme – Samedi 3 et dimanche 4 juin – Port de Rives*
- *Montjoux Festival 13, 14 et 15 juillet*
- *Fondus du Macadam 2 au 5 août*
- *Feu d'artifice 16 août*
- *Foire de Crête 1er septembre*
- *Journées européennes du patrimoine 17 et 18 septembre*
- « Les Eclectik's »
 - 20,29 juillet
 - 03, 10, 17 Aout.

THONON agglomération

AUTORISE M. le Président à notifier cette décision à l'exploitant,
AUTORISE le Président à signer lesdits documents ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, written in a cursive style.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 02 MAI 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 02 MAI 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côteau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179), M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROUPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178), M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC002183

COMMANDE PUBLIQUE / MOBILITE APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2023-11(MOB) — SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE (PMR) SUR LE TERRITOIRE DE THONON AGGLOMERATION - Autorisation de signature des marchés

VU l'arrêté n° PREFDRCLBCLB-2018-0038 portant dissolution du SIBAT,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
VU le Code de la commande publique (CCP) ;
VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique ;
VU la délibération du 06 avril 2021 n° CC001203 approuvant la convention de coopération intermodale et de transfert de compétence entre Thonon Agglomération et la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

CONSIDERANT la volonté de mise en place et d'exécution de transports à la demande pour personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées de plus de 70 ans sur le territoire de la communauté d'agglomération,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 7 mars 2023 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet,

CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public par appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP ;

CONSIDERANT l'absence d'allotissement justifié par son inopportunité dans le cadre de la prestation à mettre en œuvre,

CONSIDERANT la durée maximale du marché de 4 ans à compter du 3 juillet 2023 (sur la base d'une période initiale ferme de 2 ans reconductible tacitement 2 fois 1 an) soit un terme au plus tard le 2 juillet 2027,

CONSIDERANT la réponse obligatoire à l'offre de base concernant la mise à disposition de 3 véhicules pour desservir les 3 zones définies sur le territoire (A, B et C) et l'ouverture aux variantes libres permettant aux soumissionnaires de proposer et chiffrer une offre qui disposerait de 2 véhicules,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 25 avril 2023 portant attribution de l'offre de base à la société ALPBUS FOURNIER sur la base des coûts exprimés ci-dessous :

Coût usager :

- Tarif inter zone : 3,5€/ticket - 30€/mois - 300€/an L'abonnement annuel
- Tarif intra zone : 2,5€/ticket - 20€/mois - 200€/an L'abonnement annuel

Coût pour Thonon Agglomération :

- Coût estimatif annuel : 300 000€HT (en fonction du niveau de fréquentation)

Le Conseil Communautaire,

POUR : 43

CONTRE : 6 (Franck DALIBARD, Marie-Pierre BERTHIER, Laëtitia VENNÉ, Thomas BARNET, Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir de Sophie PARRA D'ANDERT)

ABSTENTION : 2 (Anne MAGNIEZ, Gil THOMAS)

AUTORISE M. le Président à signer le marché AOO-2023-11(MOB) et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution, attribué à la société ALPBUS FOURNIER, sise 32 rue des Vanneaux ZAE Les Jourdiés 74800 St Pierre en Faucigny, n° siret 320 075 195 00026,

THONON agglomération

- PRECISE que les prestations seront rémunérées par application des prix du bordereau de prix unitaires (BPU), fixés par le titulaire dans son offre, aux quantités réellement exécutées,
- PRECISE que les coûts sont constitués d'une part fixe et d'une part variable. La part fixe correspond au coût de mise à disposition des moyens nécessaires défini sur le créneau du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00 et la part variable correspond au coût d'exploitation d'une personne transportée (un voyage),
- PRECISE que les créneaux des jours et horaires définis pour le service pourront être ajustés, étendus ou réduits pour être adaptés au besoin, durant toute la durée du marché, selon les prix du BPU.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **02 MAI 2023**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **02 MAI 2023**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côteau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD),
M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179), M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,
Mme Emily GROUPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178),
M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas
BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne
pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie
PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC002184

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
FERROVIAIRE NON CONSTITUTIVE DE DROITS REELS EN GARE DE THONON-LES-BAINS N° DE
CONTRAT : A-007726**

VU le Code civil,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la délibération n° CC001475 relative à la Convention de maîtrise d'ouvrage unique et à la Convention d'Occupation Temporaire, en date du 28 septembre 2021,

VU la convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire non constitutive de droits réels en gare de Thonon-les-Bains, signée entre Thonon Agglomération et la SNCF Gares et connexions, le 07 décembre 2021,

VU la convention de concession de service public signée avec la société RDB le 27 décembre 2021,

VU l'avis favorable de la SNCF daté du 06 mars 2023.

CONSIDERANT la pertinence et l'intérêt de créer une maison de la mobilité afin de regrouper tous les services de mobilité proposés aux usagers en un lieu dédié,

CONSIDERANT que Thonon agglomération reverse à Gares et Connexions un forfait annuel de charges privatives de 2 000 € HT pour la gestion et la consommation d'eau.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire non constitutive de droits réels en gare de Thonon-les-Bains.

AUTORISE M. le président à signer tout document nécessaire à son application.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Chuel', with a horizontal line underneath.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 02 MAI 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 02 MAI 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côteau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENIS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEIX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179), M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPY, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178), M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC002185

CONVENTION DE SOUS OCCUPATION TEMPORAIRE AACTT

VU le Code civil,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la délibération n° CC001475 relative à la Convention de maîtrise d'ouvrage unique et Convention d'Occupation Temporaire, en date du 28 septembre 2021,

VU la convention signée entre Thonon Agglomération et la SNCF GARES ET CONNEXIONS, le 07 décembre 2021,

VU la convention de concession de service public signée avec la société RDB le 27 décembre 2021.

VU l'avis favorable de la SNCF daté du 19 avril 2023.

CONSIDERANT que la durée d'occupation est consentie pour une période de 1 an renouvelable tacitement dans la limite de 5 années,

CONSIDERANT que l'association des artisans de la centrale des taxis de Thonon devra s'acquitter d'un montant de 200 € par mois pour l'occupation des locaux,

CONSIDERANT qu'il est opportun de regrouper tous les acteurs proposant un service de mobilité dans un lieu unique, à proximité de la gare SNCF,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de sous-occupation à intervenir avec l'Association des Artisans de la Centrale des Taxis de Thonon concernant la Maison de la mobilité installée au sein de l'aile Est de la gare ferroviaire de Thonon-les-Bains,
- AUTORISE M. le président, à signer la convention de sous-occupation avec l'Association des Artisans de la Centrale des Taxis de Thonon,
- AUTORISE M. le président à signer tout document nécessaire à son application.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **02 MAI 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **02 MAI 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côteau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystellé BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPi, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178), M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS
THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC002186

**COMMANDE PUBLIQUE / MULTISERVICES APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2023-05(MUL) —
ACQUISITION DE PETITES FOURNITURES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX MENES EN REGIE
PAR THONON AGGLOMERATION - Autorisation de signature des marchés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions des articles R. 2124-2, R. 2161-2 et suivants et R. 2162-1 et suivants du Code de la commande publique,

CONSIDERANT les besoins d'approvisionnement des services pour le bon fonctionnement des activités de la collectivité,

CONSIDERANT la procédure d'appel d'offres initiale n°AOO-2022-05(MUL) objet de la délibération n°CC001800 du 31 mai 2022 dans laquelle les lots 3 et 10 ont été déclarés infructueux,

CONSIDERANT la procédure de passation du marché public pour la relance de ces 2 lots sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT la technique d'achat relevant de l'accord-cadre à bons de commande, multi attributaire, en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT la décomposition de l'accord-cadre en 2 lots,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence 23 février 2023 publié sur les supports de publication du BOAMP, le JOUE, le profil d'acheteur mp74.aws-achat.info et le site internet de l'agglomération thononagglo.fr,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres en date du 17 avril 2023 établi, selon les critères de sélection des offres prévus au règlement de consultation et le classement en résultant,

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres en date du 25 avril 2023,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer le lot 3 du marché AOO-2023-05(MUL) et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution, attribué à l'entreprise visée dans le tableau ci-dessous,

AUTORISE M. le Président à signer le lot 10 du marché AOO-2023-05(MUL) et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution, attribué à l'entreprise visée dans le tableau ci-dessous,

PRECISE que les marchés s'exécuteront par l'émission de bons de commande dans le montant maximum défini par lot.

| Lots | Désignation | MONTANT MAXI 4ans HT | Prestataires retenus |
|------|--|-------------------------|---|
| 3 | Fourniture de matériaux divers Multi-matériaux | Maximum de 325 000 € HT | SAS MUDRY LOMBARD 341, route du Crêt Gojon 74200 MARGENCEL Tél : 04.50.72.00.04 Mail : Aurelien.brunau@mudry-lombard.com SIRET : 795 880 517 00037 |
| 10 | Fourniture de matériel et pièces inox | Maximum de 135 000 € HT | Société BENE INOX 11 chemin de la Pierre Blanche 69800 SAINT PRIEST Tél : 04.78.90.48.22 Mail : bene@bene-inox.com SIRET : 311 810 287 00012 |

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Guérol', is written over a horizontal line.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **02 MAI 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **02 MAI 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côtéau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179), M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPY, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178), M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC002187

COMMANDE PUBLIQUE / SERVICES EAU ASSAINISSEMENT APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2023-01(MUL) — TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES DE THONON AGGLOMERATION - Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT l'obligation de procéder à des travaux de renouvellement et d'extensions sur les réseaux humides,
CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 9 février 2023 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet,
CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public en appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP ;
CONSIDERANT l'allotissement de la consultation en 4 lots,
CONSIDERANT la durée maximale du marché de 4 ans (2 * 2 ans),
CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte,
CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 25 avril 2023, pour chacun des lots.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer le lot 4 du marché AOO-2023-01(MUL) et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution, attribué à l'entreprise Bel & Morand, 403E Route de la Gare, ZI de Mésinges, 74200 Thonon-les Bains, pour un montant minimum et maximum, présenté dans le tableau ci-dessous,
PRECISE que les lots 1, 2 et 3 ont fait l'objet d'une décision de déclaration sans suite par la CAO et qu'une nouvelle procédure, à déterminer, sera engagée,
PRECISE que les prestations seront rémunérées par application des prix des bordereaux des prix unitaires fixés par les titulaires dans leur offre aux quantités réellement exécutées.

| Lot(s) | Désignation | Nombre d'opérateur(s) économique(s) maximum | Montant minimum/an (en €HT) | Montant maximum/ an (en €HT) | Décision CAO |
|--------|--|---|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| 01 | Travaux neufs programmables | 4 | sans | 12 000 000 | Declaration sans suite |
| 02 | Travaux courants secteur EST | 4 | sans | 3 000 000 | Declaration sans suite |
| 03 | Travaux courants secteur OUEST | 4 | sans | 3 000 000 | Declaration sans suite |
| 04 | Travaux imprévus à caractère d'urgence | 1 | 50 000 | 800 000 | Attribution entreprise Bel&Morand |

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **02 MAI 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **02 MAI 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côtéau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtizia VANNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179), M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPY, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178), M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC002188

APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2023-02(MUL) — CURAGE ET ENTRETIEN SUR LES RESEAUX HUMIDES, ESSAIS PREALABLES A LA RECEPTION DES TRAVAUX NEUFS, INSPECTIONS TELEVISUELLES DE RESEAUX EN EXPLOITATION (ITV) - Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT l'obligation de procéder aux entretiens curatif et préventif des réseaux humides, ainsi qu'à la vérification de la pose des réseaux et la vérification de leur état, dans le cadre d'une bonne gestion patrimoniale de ceux-ci,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 9 février 2023 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet,

CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public par appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP ;

CONSIDERANT l'allotissement de la consultation en 4 lots,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte,

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 25 avril 2023, pour chacun des lots.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer les 4 marchés attribués aux entreprises visées dans le tableau ci-dessous,

PRECISE que les prestations seront rémunérées par application des prix des bordereaux des prix unitaires fixés par les titulaires dans leur offre aux quantités réellement exécutées.

| Lot(s) | Désignation | Nombre d'opérateur(s) économique(s) | Montant minimum/an (en €HT) | Montant maximum/ an (en €HT) | Entreprises attributaires |
|--------|--|-------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--|
| 01 | Curage programmable | 3 maximum | 70 000 | 800 000 | SCAVI ICART |
| 02 | Curage d'urgence | 1 | 30 000 | 260 000 | ORTEC |
| 03 | Essais préalables à la réception de travaux | 3 maximum | 20 000 | 100 000 | Gpt TECHNICANA- RESOTEC-RAY, TEDECO, ADTEC |
| 04 | Inspections télévisuelles de réseaux en exploitation | 3 maximum | 30 000 | 250 000 | Gpt TECHNICANA- RESOTEC-RAY |

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 02 MAI 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 02 MAI 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côtéau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVEN : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VANNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179), M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPY, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178), M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC002189

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE D'UN BUSAGE D'UN FOSSE ROUTE DE BALLAISON A MASSONGY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique,
VU le projet de convention annexé à la présente délibération.

CONSIDERANT le projet de réfection et sécurisation de la route de Ballaison par la commune de Massongy,

CONSIDERANT que ce projet implique la modification d'ouvrages pluviaux de compétence communautaire,

CONSIDERANT la nécessité de définir les conditions d'exercice de la maîtrise d'ouvrage.

Il convient donc de désigner, par convention, le maître d'ouvrage de l'opération et les modalités d'exploitation ultérieures des ouvrages.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer la convention ci-jointe où les deux entités désignent la commune de Massongy pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

AUTORISE Madame la Maire de Massongy à signer et notifier les marchés de travaux.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **02 MAI 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **02 MAI 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côtéau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD),
M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVEN : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEY : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179), M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,
Mme Emily GROUPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178),
M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas
BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne
pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie
PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC002190

**COMMANDE PUBLIQUE / PROCEDURE ADAPTEE - MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT
ET LA SECURISATION DE LA ROUTE DE BALLAISON A MASSONGY – Constitution d'un groupement
de commandes**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1414-3,
VU le Code de la commande publique (CCP), et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 relatifs à la
constitution de groupement de commandes,
VU le CCP, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° relatifs aux marchés passés selon une
procédure adaptée.

CONSIDERANT le projet d'aménagement et de sécurisation de la route de Ballaison à Massongy,
CONSIDERANT la nécessité de renouveler les réseaux humides situés dans l'emprise du projet,
CONSIDERANT l'intérêt pour Thonon Agglomération de rejoindre ce groupement de commandes,
facilitant la coordination et l'exécution des travaux et opérations relevant de la compétence
Assainissements et Eau Potable de Thonon Agglomération,
CONSIDERANT le projet de convention constitutive du groupement de commandes en annexe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

| | |
|----------|---|
| APPROUVE | le projet de convention constitutive du groupement de commandes, ci-joint, |
| AUTORISE | M. le Président à signer et à exécuter ladite convention, |
| DESIGNE | M. Serge BEL en qualité de titulaire et M. Jean-Claude TERRIER en qualité de suppléant pour représenter Thonon Agglomération aux différentes commissions. |

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **02 MAI 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **02 MAI 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côtéau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINNE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINNE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VANNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179), M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPY, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178), M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC002191

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DU CAPTAGE DES BLAVES PAR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE CONDUITE PAR MICRO-
TUNNELIER**

VU l'article 2044 du Code civil,

VU l'article L 423-1 du Code des relations entre le public et l'administration.

CONSIDERANT le marché notifié à la société SADE le 02 décembre 2019 par la ville de Thonon-les-Bains à laquelle s'est substituée Thonon Agglomération au 1^{er} janvier 2020,
CONSIDERANT le protocole transactionnel signé en date du 9 mai 2022,
CONSIDERANT la réalisation des travaux de janvier à décembre 2022,
CONSIDERANT la demande d'indemnisation faite par la société SADE,
CONSIDERANT les accords intervenus.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer l'avenant, pour un montant de 205 403.05 € HT, soit 10.91% du montant du marché à l'entreprise SADE,

AUTORISE M. le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ladite modification.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **02 MAI 2023**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **02 MAI 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côteau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179), M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPY, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178), M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

THONON agglomération

N° CC002192

ZAE DES TEPPEES - Vente de la parcelle B 3657 à la SAS IMMETAL-X

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU la délibération n° CC002043 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2022 relative aux conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes, situés en ZAE et destinés à être revendus à des tiers,

VU l'acte signé entre la Commune de Perrignier et Thonon Agglomération le 11 avril 2023 devant Notaire.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a en charge la commercialisation du foncier à vocation économique situé en zone d'activités économiques intercommunale,

CONSIDERANT la proposition de la SAS IMMETAL-X, représentée par Monsieur Fabrice GRAND, d'acquérir la parcelle B 3657 au prix de 70 €/m² HT.

Il est rappelé qu'au regard des dispositions de la loi NOTRe, Thonon Agglomération est seule compétente sur les zones d'activités économiques notamment pour la commercialisation du foncier.

Dès-lors, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'implantation :

| Références cadastrales | Superficie totale | Prix HT | TVA * | Prix TTC |
|------------------------|--------------------|-------------|------------|-------------|
| B 3657 | 349 m ² | 24 430,00 € | 4 886,00 € | 29 316,00 € |

* : cette vente entre dans le champ de la TVA sur prix total.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de céder la parcelle cadastrée section B n° 3657, d'une surface de 349 m², sis sur ZAE des Grandes Teppes à Perrignier, au profit de la SAS IMMETAL-X, représentée par Monsieur Fabrice GRAND, ou toute société de substitution, pour un montant de 29 316,00 € TTC,

PRECISE que

- cette cession entre dans le champ de la TVA sur prix total,
- le taux de TVA en vigueur est de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte,
- les frais seront supportés par l'acquéreur.

CHARGE l'étude de Maître DEGERINE-GRILLAT, notaire à Bons-en-Chablais, d'accomplir les formalités nécessaires à ces ventes,

AUTORISE M. le Président ou M. le 2^{ème} Vice-Président délégué à la Stratégie de développement et d'innovation économique à signer l'acte de cession et le cas échéant, tout autre document afférent à cette cession au profit de la SAS IMMETAL-X domiciliée à Amphion - Publier (74500) ou toute société de substitution.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Chuié', with a horizontal line underneath.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **02 MAI 2023**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **02 MAI 2023**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côtéau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179), M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROUPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178), M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC002193

ZAE DES BRACOTS - 37 impasse des Ruchottes - Bons en Chablais - Acquisition d'un appartement

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Bas-Chablais, approuvé le 25 février 2020,
VU l'estimation réalisée par le Pôle d'évaluation de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) en date du 23 mars 2023.

CONSIDERANT la localisation du bien, situé dans la ZAE des Bracots, classé en zone UX1 du PLUi du Bas-Chablais, et au regard de la destination actuelle et projetée de l'immeuble qui ne correspond pas à la vocation du secteur,
CONSIDERANT la nécessité pour Thonon Agglomération, autorité compétente pour la création et l'aménagement des zones d'activités économiques, de maintenir et de renforcer les capacités foncières et immobilières des espaces dédiés aux activités économiques.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition du bien, un appartement T4 situé en rez-de-chaussée de la parcelle cadastrée H 554, sise 37 Impasse des Ruchottes dans la ZAE des Bracots à Bons-en-Chablais, au prix de 346 500 € au profit de la SCI MAYA représentée par Madame et Monsieur Degenève Gérard,
AUTORISE M. le Président ou M. le deuxième Vice-président délégué à la stratégie du développement et de l'innovation économique et de la politique touristique du territoire, à signer l'acte de vente et tout document s'y afférent,
PRECISE que les frais d'actes notariés seront à la charge de Thonon Agglomération.
PRECISE que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **02 MAI 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **02 MAI 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 41
Délégués ayant donné pouvoir : 10
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 19/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Côteau (Bâtiment du Cinéma)

Rue du Stade

74140 DOUVAINNE sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2179, fin de pouvoir à Marcel PIGNAL-JACQUARD), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINNE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 2179), M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROUPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN (est arrivé à la délibération 2178), M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Gil THOMAS

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT

THONON-LES-BAINS : Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Claire CHUINARD a été élue secrétaire

THONON agglomération

N° CC002194

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAVOIE

VU les dispositions du code général de la fonction publique,
VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,
VU le projet de convention intégrée d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de santé au travail.

CONSIDERANT d'une part que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents,
CONSIDERANT d'autre part que la collectivité est tenue d'aménager les locaux et installations de service, de réaliser et maintenir les équipements de manière à garantir la sécurité des agents et des usagers, et de tenir les locaux dans un état constant de propreté et présentant l'ensemble des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaire à la santé des personnes,
CONSIDERANT enfin que la collectivité est tenue de désigner le ou les agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

SOLLICITE le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de l'ensemble des prestations du service de santé au travail qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif, et de la convention intégrée qui s'y attache,
AUTORISE M. le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de santé au travail selon projet annexé à la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **02 MAI 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **02 MAI 2023**